



Visiteurs - Procédure

Préambule

Compte tenu de l'achalandage de nos aires communes dans le parc, les présentes directives expliquent et clarifient la façon dont nous devons gérer les visiteurs du Parc pour l'utilisation de nos installations.

Définitions

Résident : Un résident est un propriétaire ou un locataire demeurant dans le Parc.

Invité : Une personne invitée dans le Parc chez un résident, nonobstant la durée.

Visiteur : Une personne qui visite le Parc, non invité chez un résident.

Objectif général

Le but visé est de permettre une bonne compréhension de la façon de gérer les invités et les visiteurs du Parc.

Principes directeurs

- Les invités peuvent utiliser les installations du Parc selon les règlements C en vigueur.
- Les visiteurs peuvent s'inscrire aux diverses activités du Parc. Il s'agit des activités organisées par des résidents du Parc. (ex : tournoi de pétanque)
- Les visiteurs pourraient avoir un coût supplémentaire à payer lors de ces activités.
- Les résidents du Parc ont priorité aux activités, sauf dans les cas où il y a une accommodation inter-parcs.
- L'organisateur a l'autorité de gérer son activité.
- Les participants à une activité pourraient devoir signer une feuille de présence.
- L'utilisation en tout temps de nos aires de jeux ou de services par des visiteurs est proscrite. (ex. Piscine, terrains de pickleball, pétanque, shuffleboard)

Entrée en vigueur

Ces directives entrent en vigueur au moment de son adoption.

Mise à jour : 2023-03-24

Visiteurs - Procédure

Preamble

Given how busy our common areas in the park have become, these guidelines explain and clarify how we must manage visitors to the Park and the use of our facilities.

Definitions

Resident: A resident is an owner or tenant residing in the Park.

Guest: A person invited to the Park at a resident's home, notwithstanding the duration.

Visitor: A person who visits the Park, not invited to a resident.

Main objective

The aim is to provide a good understanding of how to manage guests and visitors to the Park.

Guiding principles

- Guests may use the Park facilities in accordance with the Bylaws – Exhibit C in effect.
- Visitors can register for the various activities within the Park. These are activities organized by residents of the Park. (e.g. pétanque tournament).
- Visitors may be required to pay an additional cost to participate in these activities.
- Park residents have priority on all activities, except in cases where there is an inter-park accommodation.
- The organizer has the authority to manage his activity.
- Participants in an activity may be required to sign an attendance sheet.
- The use of our game areas or services by visitors is prohibited at all times. (ex. Swimming pool, pickleball courts, petanque, shuffleboard)

Effective date

These directives take effect upon adoption.

Date updated: 2023-03-24